

Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

Reconduction jusqu'au vendredi 14 octobre de la limitation de la vente de carburant en Vaucluse



Après avoir décidé <u>de limiter la vente de carburant depuis le week-end dernier</u>, Violaine Démaret, la préfète de Vaucluse, vient de reconduire cette mesure jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 inclus. « Des difficultés d'approvisionnement des stations-service en produits pétroliers et carburants persistent en Vaucluse, en raison de mouvements sociaux », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse.

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral encadrant la vente de carburants prévoit que :

- sur l'ensemble du département de Vaucluse, la vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à :
- pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes : 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres
- pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes : 200 litres. Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services publics ou entreprises assurant une mission de service public



Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

(voir annexe jointe).

- la vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits (notamment jerricanes et bidons), à l'exception des professionnels, sur présentation d'un justificatif de leur activité. Dans ces cas de figure, la vente est limitée à 20 litres.
- les détaillants, gérants et exploitants des stations-service prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter ces dispositions et affichent sur leurs pompes l'arrêté afin d'en informer les usagers.

Par ailleurs, une nouvelle station-service (Ecomarché – Quartier de Mougne, route de Saint-Trinit à Sault) rejoint les <u>6 autres stations vauclusiennes réservées à l'approvisionnement des véhicules prioritaires</u> via des files dédiées ouvertes tous les jours de 9h30 à 13h30.

L.G.